

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 5 février 2015
Heure..... 14 h 15
LieuCAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES – 155 personnes ont signé la feuille des présences
OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 15.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Trudelle propose *Stéphane Gill*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 36

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 novembre 2014
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Négociations
 - 5.1 Table centrale
 - 5.1.1 Offres patronales
 - 5.1.2 Recommandations (Décisions à prendre)
 - 5.2 Table sectorielle
 - 5.2.1 Offres patronales
 - 5.2.2 Recommandations de l'Alliance
 - 5.3 Plan d'action – hiver 2015
6. Grief sur les journées de grève
7. Compressions au Collège
8. Informations
 - 8.1 États généraux de l'enseignement supérieur
 - 8.2 Fonds de réserve
 - 8.3 Papercut
9. Questions diverses

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Robert St-Amour
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 NOVEMBRE 2014
Recommandation 37

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Philippe Labarre
Appuyée par Lise Bergevin
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 38

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 20 novembre 2014 et dont les noms suivent : **Maxime GODIN** (Éducation physique), **Stéphane Lapointe**, **Chantal Fredette** et **Marie-Andrée Robert** (Techniques auxiliaires de la justice), **Ariane Bédard** (Radiodiagnostic) et **Laurence Hamel** (Mathématiques).

Proposée par Éric Ahtlan
Appuyée par Lysann Hounzell
Adoptée à l'unanimité

5. NÉGOCIATIONS

5.1 Table centrale

5.1.1 Offres patronales

Alain Long présente les principales « offres » patronales à la table centrale. Sur le plan salarial, de telles offres impliquent un appauvrissement des travailleurs et travailleuses du secteur public. On nous propose aussi des reculs sur le plan des retraites, des congés différés et PVRTT, entre autres.

Philippe de Grosbois rappelle quelques éléments factuels : nos conventions expirent le 31 mars 2015. Pour pouvoir faire la grève, une partie doit demander la médiation. Le médiateur doit produire un rapport dans les 60 jours. Le droit de grève est acquis 20 jours après la réception du rapport par le ministre du Travail.

5.1.2 Décisions à prendre

Recommandation 39

Que le SPECA dénonce le mépris dont fait preuve le Conseil du trésor dans son dépôt à la table centrale rendant ce dernier inacceptable comme base d'un règlement pour une éventuelle convention collective.

Que le SPECA mandate ses représentants au comité de négociation pour demander la médiation le plus rapidement possible.

Proposée par Denise Poirier
Appuyée par Éric Athlan
Adoptée à l'unanimité

5.2 Table sectorielle

5.2.1 Offres patronales

Alain Long présente les offres patronales à la table sectorielle. Celles-ci sont plus floues, mais vont dans le même sens que les offres aux enseignants du primaire et du secondaire. Il y est beaucoup question de « marges de manœuvre managériales » et de « souplesse ». Il est aussi mention de révision du calcul de la CI « afin d'optimiser l'utilisation et la gestion des ressources ».

5.2.2 Décisions à prendre

Recommandation 40

Que le SPECA dénonce l'attaque visant à sabrer dans nos conditions de travail comprise dans le dépôt patronal du 17 décembre 2014, ce qui le rend inacceptable comme base d'un règlement en vue d'une éventuelle convention collective.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Philippe Labarre
Adoptée à l'unanimité

Josée Déziel présente les discussions à l'ASPPC qui ont mené aux orientations qui sont soumises à consultation des assemblées. Parmi les principaux thèmes discutés lors de la rencontre, elle mentionne la rémunération, les étudiants et étudiantes en situation de handicap, les cours d'été, la formation à distance et le téléenseignement, les valeurs fixes, le double emploi et la recherche.

Recommandation 41

Que le SPECA adopte les orientations proposées par l'Alliance des syndicats des professeures et

professeurs de cégep (ASPPC) en vue des négociations à la table sectorielle.

Proposée par Mohand Atroun
Appuyée par Jean-François Dorval
Adoptée à l'unanimité

5.3 Plan d'action

Philippe de Grosbois présente quelques événements à venir au cours de la session d'hiver 2015. Le 19 février se tiendra un 5 à 7 intersyndical local. Du 23 au 26 février 2015 se tiendra la semaine d'actions dérangeantes de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Ce sera aussi l'occasion pour les syndicats enseignants du réseau collégial d'appuyer leur comité de négociation par des actions locales.

Recommandation 42

Que le SPECA adopte le plan d'action présenté à l'assemblée et qu'il encourage activement ses membres à y participer.

Proposée par Julie Cloutier
Appuyée par Hocine Bourenane
Adoptée à l'unanimité

6. GRIEF SUR LES JOURNÉES DE GRÈVE

Alain Long résume l'historique du dossier du grief concernant les journées de grève de 2005. Il présente la dernière sentence arbitrale qui rejette notre prétention à l'effet que les heures devraient être rémunérées au taux horaire de chargé de cours. Louis-Philippe Lépine se joint à Alain Long pour la période de questions.

Recommandation 43

Considérant les griefs logés par le SPECA sur la reprise non rémunérée de 5 jours et demi de grève aux sessions Hiver 2005 (1 jour et demi) et Automne 2005 (4 jours);

Considérant la sentence arbitrale rendue par l'arbitre Pierre A. Fortin le 8 février 2008 qui ordonnait au Collège de « payer le salaire aux enseignantes et enseignants pour ladite reprise du travail et les avantages s'y rapportant (20 % de vacances), le tout avec intérêt selon le taux prévu par la loi »;

Considérant l'ensemble des recours subséquents qui ont réduit la portée de la première sentence en limitant la rémunération à « la reprise exigée des cours, ateliers, laboratoires et stages »;

Considérant le dernier recours exercé par le SPECA qui s'est soldé, le 8 janvier 2015, par une troisième sentence de l'arbitre Fortin qui avalise complètement la position patronale sur le mode de rémunération des heures de reprise en ordonnant « de payer la reprise au taux de 1/260 (du salaire annuel) par jour pour un maximum de 6,5 heures par jour ou 3,25 heures par demi-journée »;

Considérant que si nous choisissons de demander la révision judiciaire de la dernière sentence devant la Cour supérieure, nous aurons le fardeau de démontrer le caractère déraisonnable de la décision de l'arbitre;

Considérant qu'une décision défavorable en révision judiciaire créerait un précédent important à l'égard d'un mode de rémunération dont nous ne reconnaissons pas la légitimité en vertu de notre convention collective, mais que les collèges préconisent de plus en plus;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentants pour s'abstenir de demander la révision judiciaire de la sentence arbitrale du 8 janvier 2015, mettant ainsi fin aux procédures judiciaires dans ce dossier.

Que mandat soit donné au Conseil exécutif de s'opposer à ce que le Collège impute les coûts de règlement du grief au bilan des ressources enseignantes.

7. **COMPRESSIONS AU COLLÈGE**

Josée Déziel explique le contexte de compressions dans le réseau collégial. La coupure récurrente annoncée localement est d'environ 500 000 \$. Même si les enseignants sont déjà touchés par la baisse des PES (période étudiant semaine), le Collège a proposé au SPECA la réouverture de la Lettre d'entente relative aux règles de répartition des ressources enseignantes afin d'y intégrer complètement le financement de l'aide à la réussite.

Recommandation 44

Considérant les récentes compressions de 19 millions de dollars dans le réseau collégial, qui s'ajoutent aux 90 millions de compressions des quatre dernières années;

Considérant que ces compressions découlent de mesures idéologiques d'austérité alors que des solutions progressistes de financement des services publics existent;

Considérant que le Conseil d'administration du Collège et la Fédération des cégeps ont dénoncé ces coupes et leurs impacts sur les services directs aux étudiants;

Considérant que, malgré l'interdiction légale qui leur en est faite, 12 collèges ont affiché un déficit l'année dernière, y compris les cégeps de Rosemont, Vieux-Montréal et Sherbrooke;

Considérant que, dans sa quête de l'équilibre budgétaire, le Collège a demandé aux enseignants de « faire leur part » en acceptant d'ouvrir la *Lettre d'entente relative aux règles de répartition des ressources enseignantes* signée le 10 avril 2012 afin que la masse salariale assume le coût de certaines ressources qui sont actuellement à la charge du Collège et ce, malgré que les ressources enseignantes ont déjà diminué dans la foulée de la baisse des PES et qu'il est clairement dans l'intention de la partie patronale, à la table sectorielle de négociation, d'augmenter la tâche pour faire des économies;

Il est proposé :

Que le SPECA refuse d'ouvrir la *Lettre d'entente relative aux règles de répartition des ressources enseignantes* signée le 10 avril 2012;

Que le SPECA demande au Collège d'agir de façon cohérente avec la prise de position de son Conseil d'administration et qu'il l'invite à limiter les impacts négatifs des compressions sur l'emploi de l'ensemble des personnels en acceptant de produire un bilan financier déficitaire pour 2014-2015.

Proposée par Daniel Cholette
Appuyée par Lysann Hounzell

Un amendement est proposé :

Ajouter « Que le SPECA invite ses membres à boycotter les rencontres dans le cadre de la tournée DG-DÉ. »

Proposée par Josée Migraine
Appuyée par Philippe Labarre

Le vote est demandé.
L'amendement est rejeté.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

8. INFORMATIONS

8.1 États généraux de l'enseignement supérieur

Jean-François Millette présente l'activité prévue le 19 mars pour lancer les États généraux de l'enseignement supérieur organisés par la FNEEQ.

8.2 Fonds de réserve

Nicola Grenon rappelle les recommandations adoptées en lien avec la constitution d'un fonds de réserve. Entre novembre 2013 et janvier 2015, nous avons accumulé près de 94 000 \$ de fonds supplémentaires, grâce à l'augmentation temporaire de nos cotisations syndicales. Nous en sommes à environ 370 \$ par ETC d'accumulé. Notre objectif est de 500 \$ par ETC.

8.3 Papercut

Nicola Grenon fournit des explications sur le système Papercut. Nous reviendrons probablement sur cette question à l'avenir.

9. QUESTIONS DIVERSES

Philippe de Grosbois rappelle que l'accueil des nouveaux enseignants a lieu au local du SPECA dès la fin de l'assemblée.

Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17 h 5.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire